

SAINT DIZIER, le 5 juin 2025

LJ: Jean-Michel FEU DEGOUTIN 05-Actifs corporels - incorporels BDU/LGO /65605 Liquidation Judiciaire: 04/06/2025 Suivi par: Lisa GOUSTIAUX Igoustiaux@berthelot-mj.eu

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Madame, Monsieur, Mon Cher Maître,

Suivant Jugement du 4 juin 2025, une procédure de Liquidation Judiciaire a été ouverte à l'égard de Feu Monsieur Jean-Michel DEGOUTIN demeurant 41 Avenue du Général Giraud, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L.642-19 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour les actifs suivants :

FONDS DE COMMERCE

Adresse: 41 Avenue du Général Giraud 52100 SAINT-DIZIER

Activité : boulangerie-pâtisserie

• Effectif: 11

Bérénice DUBOC

■ www.berthelot-mj.eu

Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire): Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

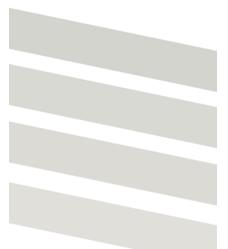
Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) : Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX





Actifs composant le fonds de commerce :

- Eléments incorporels : clientèle, achalandage.
- Eléments corporels :
 - Actif mobilier : matériel d'exploitation selon procès-verbal en cours d'établissement (à l'exception du véhicule)

Résultats des trois derniers exercices connus :

- Chiffre d'affaires au 31/10/2023 : 704 739 €
- Chiffre d'affaires au 31/10/2022: 784 128 €
- Chiffre d'affaires au 31/10/2021 : 806 665 €

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

ACTIF IMMOBILIER

Immeuble à usage mixte composé d'une partie à usage commercial (aménage en boulangerie) et d'une partie à usage d'habitation (donnée en location - depart des locataires courant juin 2025 suite à congé donné montant du loyer : 700 € environ)

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, il convient de déposer votre meilleure offre, ferme et définitive, entre mes mains, au plus tard le :

Mardi 15 juillet 2025 à 17h00

Bérénice DUBOC

Rue Marguerite Perey Bât 11 **52115 SAINT DIZIER 3** 03.25.07.32.90

□ bduboc @berthelot-mj.eu

www.berthelot-mj.eu

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 65605)

1°) MONTANT DE L'OFFRE€

Dont:

Fonds de commerce

Éléments incorporels :

Droit au renouvellement du bail, clientèle et achalandage y attachés,

Éléments corporels :

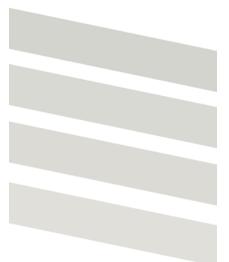
Mobilier et matériel d'exploitation en pleine propriété suivant inventaire €

Immeuble € net vendeur

NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.

BAR-LE-DUC BETTANCOURT-LA-FERRÉE GRASSE GRENOBLE ROANNE ROMANS-SUR-ISERE SAVIGNEUX





manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.

NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de

NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irreversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en presence.

2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

. Vous, en tant que personne physique

Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité devra être annexée à l'offre,

OU

. Société "X" représentée par

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait kbis daté de moins de 3 mois, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, devront être joints.

3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre (modèles ci-joint).

Il est rappelé que le Liquidateur Judiciaire privilégiera les offres globales et portant sur l'intégralité des actifs.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Bérénice DUBOC

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

Rue Marguerite Perey Bât 11
52115 SAINT DIZIER
① 03.25.07.32.90

⊠ bduboc@berthelot-mj.eu

<u>www.berthelot-mj.eu</u>

BAR-LE-DUC BETTANCOURT-LA-FERRÉE GRASSE GRENOBLE ROANNE ROMANS-SUR-ISERE SAVIGNEUX